

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 404 000 euros HT
Référence :	2025-25-11
Date de mise en ligne :	Le mercredi 26 novembre 2025 à 10:20:01
Date de clôture :	Le jeudi 05 février 2026 à 12:00:00
Titre :	Travaux de restauration de l'église St-Sindulphe d'Hautvillers classée MH
Descriptif :	Travaux de restauration de l'église St-Sindulphe d'Hautvillers – classée et inscrite aux Monuments Historiques. La restauration est décomposée en 2 phases : PHASE 01 : Restauration du Clos et Couvert de l'église et de la sacristie ainsi que la couverture et la charpente du presbytère. PHASE 02 : Restauration intérieure de l'église, du clocher et de la sacristie (hors mobilier et objets liturgiques).

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 30 Posée le 28/01/2026 à 15:12:54

Bonjour,

Au chapitre III.1 – Gestion des éclairages, il est indiqué que tous les luminaires doivent pouvoir être commandés depuis un écran tactile et permettre une gradation via protocole DALI.

Après analyse des luminaires prévus au CCTP et des fiches techniques correspondantes, il apparaît que seuls les projecteurs type I015 (MUSEO SMALL – EXENIA) disposent d'un driver grad-able DALI intégré.

Les autres types (F001, H016, F002, F004, I007, I016, I017, I018, I020, I022) sont fournis avec des alimentations standard non DALI, et semblent fonctionner uniquement en marche/arrêt, sans possibilité d'abaissement de puissance.

Merci de bien vouloir confirmer les points suivants :

- 1. Seuls les luminaires type I015 sont effectivement équipés d'un dialogue DALI d'origine.*
- 2. Les autres luminaires du marché doivent-ils être :
o utilisés en mode ON/OFF uniquement (sans variation), ou
o faut-il prévoir un changement de drivers ou un autre matériel équivalent DALI afin de respecter l'exigence de gradation généralisée mentionnée au chapitre III.1 ?*

*Dans l'attente de votre retour,
Cordialement.*

Répondue le 02/02/2026 à 23:59:12

Bonjour,
En réponse à vos questions, nous vous précisons :
Commande DALI en mode gradation uniquement pour les luminaires avec driver DALI comme
indiqué au CCTP et en mode on off pour les autres
PS : les modèles gradable sont I015, I017, I020, I021
Cordialement,

Question n° 29 Posée le 28/01/2026 à 11:17:47

Bonjour, nous nous permettons de vous relancer au sujet de cette question :

Il est précisé dans le lot n°9 – Gros-œuvre, Maçonnerie, Pierre de taille, Marbrerie, Dallage,
que celui-ci doit assurer la gestion complète du compte prorata.
Toutefois, cette même obligation est également mentionnée dans le lot n°1 – Installations de
chantier.

Il semblerait logique que cette prestation relève du lot n°1, au regard de ses missions relatives aux
installations de chantier.

Pourriez-vous nous confirmer que la gestion du compte prorata est bien à la charge du lot n°1 et
que les autres lots doivent uniquement prévoir un pourcentage au titre des dépenses communes
?

Bien cordialement.

Répondue le 02/02/2026 à 23:56:54

Bonjour,
Comme indiqué au CCTC (article 1.28, page 18) :
• Les coûts liés au prorata seront inclus et provisionnés dans les prix unitaires de chacune
des entreprises.
• Le titulaire du lot 09, qui gère le compte prorata, proposera sur sa DPGF un montant
prévisionnel au forfait pour la gestion du compte prorata et des consommations. Si les dépenses
réelles justifiées du compte prorata (y compris les frais de gestion de l'entreprise) sont
inférieures au montant provisionnel inscrit au forfait dans la DPGF, l'entreprise titulaire du lot
gestionnaire devra rembourser la différence au maître d'ouvrage lors du décompte
général définitif. »

Nous confirmons que le titulaire du lot 09 est bien désigné comme gestionnaire du compte
prorata, en raison du montant le plus élevé de son marché de travaux. La gestion de ce
compte est donc placée à sa charge.

Cordialement,

Question n° 28 Posée le 27/01/2026 à 17:55:45

Bonjour,

Concernant les travaux de restauration des modénatures en briques, pourriez-vous nous confirmer
s'ils correspondent bien à l'angle de la chapelle Jeanne d'Arc ?

Vous remerciant par avance pour votre retour.

Répondue le 04/02/2026 à 09:47:30

Bonjour,
Nous vous confirmons qu'il s'agit bien de la chapelle Jeanne d'Arc + corniche de

Question n° 27 Posée le 23/01/2026 à 07:49:40

Bonjour,

Il est précisé dans le lot n°9 – Gros-œuvre, Maçonnerie, Pierre de taille, Marbrerie, Dallage, que celui-ci doit assurer la gestion complète du compte prorata.

Toutefois, cette même obligation est également mentionnée dans le lot n°1 – Installations de chantier.

Il semblerait logique que cette prestation relève du lot n°1, au regard de ses missions relatives aux installations de chantier.

Pourriez-vous nous confirmer que la gestion du compte prorata est bien à la charge du lot n°1 et que les autres lots doivent uniquement prévoir un pourcentage au titre des dépenses communes au poste 3.5 de notre DPGF ?

*Merci pour votre retour.
Cordialement.*

Aucune réponse

Question n° 26 Posée le 22/01/2026 à 15:17:46

Malgré la transmission d'une liste d'objets mobiliers (document « Objets mobiliers ») Objets mobilier et d'un rapport de conservation/restauration, aucune valeur d'assurance / valeur agréée n'est communiquée, et il a été indiqué que la MOA ne dispose pas des estimations.

Or, le CCTP du lot 01 prévoit des opérations de dépose / protection / stockage / transfert / repose d'objets à valeur patrimoniale (tableaux, statues, mobiliers...), ce qui conditionne directement notre capacité à souscrire une assurance "clou à clou" / transport d'œuvres et à sécuriser juridiquement notre offre.

En parallèle, la consultation autorise les groupements, mais prévoit qu'en cas de groupement conjoint le mandataire sera solidaire : en l'absence de valeurs assurables et de cadre clair de responsabilité, cela crée un risque non maîtrisable pour le mandataire sur une prestation très spécifique, habituellement traitée en lot dédié ou hors marché.

Afin de pouvoir remettre une offre conforme et comparable, merci de bien vouloir confirmer l'une des solutions suivantes (via additif/rectificatif si nécessaire) :

1. Option A – Assurance portée par la MOA / valeurs agréées : la MOA prend en charge une police d'assurance spécifique (type "clou à clou" incluant manutention/transport/stockage).

2. Option B – Prestation retirée du lot 01 : la dépose / transfert / stockage / repose des œuvres est traitée hors lot 01 / hors marché travaux (marché dédié ou action MOA/restaurateur), et le lot 01 se limite aux protections/mesures de chantier non spécialisées.

3. Option C – Ajustement de la forme de réponse / cantonnement de responsabilité "œuvres"

À défaut des options A ou B, merci d'acter la possibilité de répondre avec un groupement conjoint intégrant un co-traitant spécialiste (dépose/repose, manutention, protection, transport d'œuvres/objets mobiliers) et de modifier les pièces de consultation (CCAP/RC le cas échéant) afin que :

o la responsabilité technique, la responsabilité contractuelle et la couverture d'assurance relatives à ces prestations spécialisées (incluant, le cas échéant, une police dédiée type "clou à clou") soient portées exclusivement par le co-traitant spécialiste, seul

dimensionné pour ce risque et ce type d'opérations ;
o le mandataire ne soit pas solidaire sur ce périmètre "œuvres", et que la solidarité éventuelle du mandataire soit expressément exclue / cantonnée pour cette seule prestation ;
Le périmètre de mission reste strictement identique à celui attendu au CCTP (aucune modification de la prestation demandée), l'objectif étant uniquement de rendre l'offre juridiquement sécurisée et assurable, conformément aux règles de l'art et aux pratiques usuelles du secteur (prestations généralement traitées via spécialistes assurés).
Sans clarification sur ce point, nous serions contraints de renoncer à présenter une offre.

Répondue le 28/01/2026 à 15:33:55

Bonjour,
Nous avons répondu collectivement à votre demande mais je vous indique personnellement que nous avons fait le nécessaire dans le RC et le CCAP pour le groupement.
Cordialement,

Question n° 25

Posée le 21/01/2026 à 09:37:18

Concernant la dépose des tableaux, sauf erreur de ma part elle est prévue en phase 2. Pour la dépose des vitraux et la mise en place des échafaudages pour accéder aux vitraux en phase 1 ils seront donc toujours en place ?

Répondue le 28/01/2026 à 14:02:28

Bonjour,
Oui, les tableaux seront en place pendant la phase 1.
Cordialement,

Question n° 24

Posée le 08/01/2026 à 15:03:50

Bonjour,
Vous trouverez ci-après nos questions :

Question n°1 :

En réponse à la question n°11, il est indiqué qu'une nouvelle DPGF sera communiqué, en intégrant les reprises en sous-œuvre en phase 1. Cependant, dans le DCE V2, la DPGF n'a pas été modifié, pouvez vous nous transmettre la DPGF à jour ?

Question n°2 :

Sur les pièces graphiques fournis au DCE, il est indiqué la remise en tension des tirants. Cette prestation est-elle comprise dans le marché ? Si oui, quel lot en a la charge et dans quel article ?

Question n°3 :

Confirmez-vous que seul la nef sera accessible au public pendant la phase de travaux n°1 ?

Vous remerciant par avance, pour votre retour.
Bien cordialement.

Répondue le 15/01/2026 à 13:42:50

Bonjour,
Question 1 : Veuillez trouver ci-joint le CDPGF modifié.
Question 2 : Après avoir vérifié les tirants, si besoin est, le lot 9 gros œuvre s'occupera de cette prestation. La réalisation de cette prestation sera effectuée en partenariat avec l'entreprise du lot Charpente et le bet Structure de l'équipe MOE.
Question 3 : Oui la nef restera accessible au public pendant la phase de Tvx 1
Cordialement,

Question n° 23 Posée le 08/01/2026 à 08:28:27

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre réponse à notre Question 9 relative aux objets mobiliers et œuvres à protéger, déposer et transférer.

À ce stade, les éléments transmis restent toutefois insuffisamment détaillés pour nous permettre de chiffrer de manière fiable et surtout de proposer une méthodologie conforme aux exigences de conservation, de manutention et de transport d'œuvres (tableaux, statues, éléments liturgiques, etc.).

1) Inventaire précis et quantitatif requis (donnée indispensable au chiffrage)

Afin de valoriser correctement notre offre et d'éviter toute hypothèse pénalisante ou inadaptée, nous vous demandons de transmettre un listing exhaustif des biens concernés, avec pour chaque objet a minima :

- Désignation (intitulé exact), localisation dans l'église (plan repéré si possible), et phase concernée (phase 01 / phase 02) ;
- Quantitatif (nombre exact d'unités) ;
- Dimensions (H x L x P) et, si disponible, poids ;
- Matériaux / technique (bois, pierre, polychromie, toile, cadre doré, etc.) ;
- Statut patrimonial : classé / inscrit / non protégé (et référence éventuelle) ;
- Valeur d'assurance ou valeur de référence (ou à défaut, indication de l'organisme/assureur/maîtrise d'ouvrage portant l'assurance "clou à clou") ;
- État apparent / fragilités connues + photographies.

2) Nécessité d'un rapport / directives d'un conservateur-restaurateur (enjeu juridique et responsabilité)

Au-delà du chiffrage, nous attirons votre attention sur un point déterminant :

Les protections, le conditionnement, les modes de manutention, les contraintes climatiques (hygrométrie/température), ainsi que la stratégie de transport et stockage ne peuvent pas être fixés "par hypothèse" sans directives écrites d'un conservateur-restaurateur (ou du spécialiste mandaté par la MOA / autorités compétentes).

En effet, seul un restaurateur habilité est en mesure :

- d'établir l'état sanitaire, d'identifier les zones de fragilité (polychromie, dorure, supports, fissurations, assemblages, etc.) ;
- de définir le niveau de protection requis (simple protection, caisse sur mesure, double emballage, calage, portage spécifique, orientation, interdictions de sanglage, etc.) ;
- de valider les conditions de manipulation (nombre de manutentionnaires, recours à moyens de levage, cheminements, démontages préalables) ;
- et, le cas échéant, de prévoir des constats/rapports avant-après.

Sans ce rapport (ou sans prescriptions équivalentes intégrées au DCE), notre entreprise serait contrainte de chiffrer sur des hypothèses pouvant faire varier le coût du simple au quadruple, et surtout de prendre un risque majeur :

- risque de dommage irréversible,
- risque assurantiel,
- et engagement de la responsabilité de l'entreprise en cas de sinistre (y compris sur des biens protégés).

Nous sollicitons donc la transmission du rapport de conservation/restauration et/ou des prescriptions écrites associées, ou à défaut la confirmation que ce document sera fourni avant ordre de service, avec modalités d'ajustement financier.

3) Local de stockage (Hautvillers) : caractéristiques indispensables

Vous indiquez que le local de stockage MOA est situé à Hautvillers. Pour dimensionner le dispositif et l'assurance, merci de préciser :

- adresse exacte / accès PL, horaires, contraintes de stationnement et manutention ;
- dimensions et nature des accès (largeur/hauteur portes, escaliers, seuils) ;

• Si conservation des protections mise en place pour le stockage ou déballage des œuvres dans le local de stockage provisoire.

4) Bancs / lustre et limites de prestation (clarification attendue)

Enfin, merci de confirmer clairement :

• si la dépose des bancs (dont bancs bas-côtés) et du lustre relève intégralement du lot 01 via le transporteur d'œuvres, ou si une partie est réalisée par la collectivité ;

Sans ces informations et sans prescriptions de restauration/conservation, il nous est impossible de produire une offre techniquement sécurisée et juridiquement maîtrisée sur ce poste, susceptible de devenir prédominant dans l'économie du marché.

Répondue le 15/01/2026 à 13:40:45

Bonjour,

Question 1 : Veuillez trouver ci-joint la liste des objets concernés par le projet.

Question 2 : Veuillez trouver ci-joint le rapport de conservation/restauration concernant des objets mobiliers. Avant le début de la phase 2, nous fournirons le rapport concernant les tableaux à déposer.

Question 3 : Pour des raisons de sécurité, l'adresse exacte sera communiquée à l'attributaire du lot de manière confidentielle. Vous noterez que c'est dans un rayon de 2 km de l'église dans un local fermé accessible facilement – pas de contraintes particulières.

Question 4 : Oui, la dépose prévue par le lot 1 selon le phasage des travaux.

Cordialement,

Fichier transmis : Objetsmobiliers.pdf

Question n° 22 Posée le 06/01/2026 à 16:02:21

Bonjour,

Les pièces ajoutées au DCE sont bien en place sur la plateforme à l'exception du RC.

Sur la plateforme la date de remise de plis n'est pas celle du RC.

Laquelle est la bonne, le 15/01 ou le 05/02 ?

Cordialement

Répondue le 07/01/2026 à 18:20:43

Bonjour,

Je vous confirme que la date de remise des offres a été reportée au 5/02 à 12h00.

Le RC n'a pas été modifié mais sur la plateforme il apparaît bien cette date.

Cordialement,

Question n° 21 Posée le 05/01/2026 à 10:35:03

Bonjour, pourriez-vous nous indiquer où se trouve le PGC mentionné dans le CCTP au sein du DCE ? Nous ne l'avons pas identifié dans les documents transmis. Bien à vous,

Répondue le 07/01/2026 à 18:22:18

Bonjour,

Le PGC n'a pas encore été établi. Nous sommes en cours de consultation pour choisir un CSPS et un CT.

Cordialement,

Question n° 20 Posée le 05/01/2026 à 10:17:08

Afin de finaliser notre installation de chantier, pourriez-vous nous confirmer si la voie d'accès à l'entrée de l'Eglise en pavés est une voirie lourde donc accessible pour les poids lourds?

Pouvez-vous également nous préciser si vous aviez prévu la protection générale de cette allée par des plaques de rémopla?

Répondue le 15/01/2026 à 13:33:06

Bonjour,

Nous avons fait une demande auprès de la mairie pour vérification, pour le moment nous n'avons pas cette information.

Cordialement

Question n° 19 Posée le 26/12/2025 à 16:41:06

Les Pièces graphiques suggèrent un lift mais pas les CCTP/DPGF qui évoquent une sapine de levage avec treuil 500kg. Un lift doit-il être prévu ? Pouvez-vous indiquer ses caractéristiques si oui et qui le doit ?

Répondue le 15/01/2026 à 13:31:59

Bonjour,

Oui, il faut bien prévoir un lift.

Veuillez trouver ci-joint le CCTP modifié et le CDPGF.

Cordialement,

Fichier transmis : CCTPDPGFLOT01INDE.pdf

Question n° 18 Posée le 26/12/2025 à 10:51:16

Pouvez-vous accorder une semaine de délai supplémentaire ?

Répondue le 29/12/2025 à 12:43:19

Bonjour,

Nous vous confirmons avoir reporté la remise des offres de 3 semaines soit au 05/02/2026 à 12h00.

Cordialement,

Question n° 17 Posée le 26/12/2025 à 08:25:27

Bonjour, nous vous remercions par avance pour vos réponses :

Question n°1 :

Nous avons remarqué dans la phase 1 que les chapitres des travaux :

- 3.3 - Travaux de structure du clocher (3.3.1 - 3.3.6)
- Et 3.4 - Autres travaux de maçonnerie et gros œuvre sur l'église en accompagnement au lot charpente bois (3.4.1 - 3.4.4)

sont identiques (intitulés et quantités) aux articles dans les chapitres de la phase 2 :

- 4.5 Travaux de structure du clocher (4.5.1 – 4.5.6)
- et 4.6 - Autres travaux de maçonnerie et gros œuvre sur l'église en accompagnement au lot charpente bois (4.5.1 – 4.5.4).

Pouvez-vous nous confirmer qu'il s'agit bien de doublon et nous confirmer que nous devons le chiffrer dans la phase 1 ?

Question n°2 :

Sur les pièces graphiques fournis au DCE, il est indiqué la remise en tension des tirants. Cette prestation est-elle comprise dans le marché ? Si oui, quel lot en a la charge et dans quel article ?

Bien cordialement.

Répondue le 15/01/2026 à 12:59:02

Bonjour,

Question 1 : il s'agit d'un doublon

Question 2 : Après avoir vérifié les tirants, si besoin est, le lot 9 gros œuvre s'occupera de cette prestation. La réalisation de cette prestation sera effectuée en partenariat avec l'entreprise du lot

Question n° 16

Posée le 23/12/2025 à 11:59:48

1. CCTP – Chapitre 3.1.1 (Constat des lieux)

Merci de préciser si le constat des lieux inclut également les œuvres d'art et l'orgue de l'église.

2. CCTP – Chapitre 3.1.3 (Base vie / effectifs / prestations)

Afin de dimensionner la base vie, merci de confirmer :

- l'effectif de pointe hommes / femmes à accueillir,
- si les vestiaires doivent être équipés d'armoires chauffantes,
- si un cheminement « vestiaires -> sanitaires » via une zone extérieure est accepté (ce point nous semble non conforme d'un point de vue réglementaire),
- la mise en place (ou non) d'un nettoyage quotidien de la base vie.

3. CCTP – Chapitre 3.1.3 (Raccordements)

Conformément aux échanges lors de la visite, merci de confirmer la possibilité de raccorder les installations de chantier aux réseaux électricité / eau / EU existants du presbytère.

4. CCTP – Chapitre 3.1.3 (EPI – quantitatif)

Le CCTP mentionne 20 EPI pour la MOE et 10 EPI visiteurs. Merci de confirmer ces quantités, qui semblent supérieures à la capacité d'accueil de la base vie.

5. CCTP – Chapitre 3.1.5 (Lifts – nombre)

Le CCTP mentionne « branchements des lifts ». À notre lecture, un seul lift est prévu. Merci de confirmer le nombre exact de lifts.

6. CCTP – Chapitre 3.1.5 (Coffrets de chantier – triphasé / monophasé)

Le CCTP prévoit 10 coffrets équipés de : « 4 prises 16A–220V / 1 prise 380V / 1 prise 24V ». Au regard des besoins présumés du chantier, ce dimensionnement en triphasé sur l'ensemble des coffrets semble surdimensionné et générateur de surcoûts.

Merci de confirmer si nous pouvons proposer :

- une AG principale équipée de 2 prises triphasées,
- et des coffrets secondaires en monophasé uniquement (prises 230V), sauf point(s) spécifique(s) justifié(s).

7. CCTP – Chapitre 3.1.5 (Consommations – prise en charge)

Le CCTP indique que les consommations chantier seraient à la charge du lot 01. Toutefois, lors de la visite, il a été indiqué un raccordement sur existants. Merci de confirmer si :

- les consommations sont à la charge de la MOA,
- et que le lot 01 assure une mission de gestion / relevés de compteurs uniquement.

8. CCTP – Chapitre 3.1.6 (Eau / EU – raccordement et consommations)

Même demande de confirmation : raccordement sur existants et prise en charge des consommations par la MOA.

9. CCTP – Chapitre 3.1.6 (Points d'eau chantier – quantitatif)

Le CCTP prévoit des points d'eau avec bacs et raccordements aux extrémités de l'échafaudage. Merci de préciser le nombre d'unités attendues : 2, 4, ou davantage (et sur quelles zones/façades).

10. CCTP – Chapitre 3.1.8 (Déchets – big bags / bennes / rotations)

Merci de confirmer que le lot 01 fournit les contenants (big bags / bennes), et que le traitement ainsi que les rotations relèvent du compte prorata.

11. Compte prorata – gestion et contribution

Merci de préciser si le lot 01 doit :

- assurer la gestion du compte prorata,
- et/ou contribuer financièrement au prorata malgré la nature « services » du marché.

12. CCTP – Chapitre 3.1.9 (Nettoyages – moyens / fréquence)

Au regard des obligations de conservation et des nettoyages indiqués (dont certains à fréquence quotidienne), merci de confirmer votre volonté de mise en place d'une présence

quotidienne (équipe dédiée) sur site par le lot 01.

13. CCTP – Chapitre 3.2.1 (Protections de sols – périmètre)

Le CCTP indique des protections de sols intérieurs et extérieurs « sur toute la surface des zones de chantier ». Merci de confirmer le périmètre exact (zones concernées et limites).

14. CCTP – Chapitre 3.2.4 (Bardage / palissade – hauteur)

Le titre mentionne 2,50 m, tandis que le texte décrit une palissade autostable de 2,00 m. Merci de confirmer la hauteur attendue.

15. CCTP – Chapitre 3.5 (Protections des baies – étanchéité / accès / maintien échafaudages)

Merci de confirmer :

- la pose et la maintenance des protections de l'ensemble des baies (église, sacristie, chapelle nord) par l'extérieur sur toute la durée du chantier,
- le maintien des échafaudages de façades permettant l'accès à ces protections sur les phases 1 et 2,
- et la nature attendue : protections rigides, transparentes (type polycarbonate), jointées, assurant étanchéité à l'eau et à l'air.

16. CCTP – Chapitre 3.7 (Œuvres – périmètre de prestation / documents requis)

Merci de confirmer si cette prestation relève bien du lot 01, malgré la mention « hors marchés, réalisés par des restaurateurs spécialisés ».

En cas de confirmation, merci de nous transmettre/préciser :

- a) le listing des œuvres/objets concernés (statues, tableaux, mobiliers, autels, reliques...), avec identification des ouvrages classés,
- b) un rapport de spécialiste sur l'état et la valeur de chaque ouvrage (assurabilité),
- c) la définition précise des éléments à déposer / manutentionner / protéger / acheminer vers un stockage MOA vs les éléments conservés sur place à protéger,
- d) la confirmation que le stockage et la surveillance durant stockage sont hors marché du lot 01,
- e) le principe de constat « avant/après » par œuvre, réalisé par un spécialiste.

17. CCTP – Chapitre 3.8 (Protection orgue – interfaces vitraux / limites de prestation)

Pour assurer une protection étanche de l'orgue, nous devons intégrer la structure du balcon bois. À l'étage, une menuiserie avec vitraux a été observée : merci de confirmer si le lot vitraux interviendra à l'intérieur de la protection orgue, ou à défaut de préciser les limites d'intervention et interfaces attendues.

18. CCTP – Chapitre 3.10 (Éclairages extérieurs – attribution de la charge)

L'article mentionne « dans le cadre du lot 01 (GO/maçonnerie) ». Merci de confirmer qu'il s'agit d'une coquille et que la dépose de l'ensemble des éclairages extérieurs (façades, avoisinants, encastrés au sol) est bien à la charge du lot 01 « installation de chantier ».

19. Lift – caractéristiques

Merci de préciser les dimensions attendues ainsi que la capacité de charge (CMU) du lift.

20. Délai AO – demande de report

Compte tenu du nombre de points à clarifier, et notamment du chapitre 3.7 (œuvres) qui impacte fortement le chiffrage et les assurances, nous sollicitons un report du délai de remise des offres de 3 semaines.

Aucune réponse

Question n° 15 Posée le 22/12/2025 à 10:55:12

Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous nos questions relatives au lot 01 :

- Le CCTP évoque un PGC ; pourriez-vous nous le transmettre ?

- Serait-il possible de nous faire parvenir un inventaire des éléments à déposer (formats, quantités, notamment pour les tableaux), afin de définir précisément les coûts de la prestation ?

Merci d'avance pour votre retour.

Bien cordialement.

Aucune réponse

Question n° 14

Posée le 19/12/2025 à 18:24:57

LOT1 :

Un arbre est présent dans le jardin où nous devons installé les bungalows, pouvez-vous nous confirmer s'il doit être supprimé ou non afin d'adapter notre proposition de PIC?

Répondue le 29/12/2025 à 12:42:11

Bonjour,

Vous trouverez en PJ nos réponses aux questions soulevées.

Cordialement,

Question n° 13

Posée le 19/12/2025 à 18:19:36

LOT 1 Tableaux majestueux de la Nef (grands éléments) : Il est à noter que leurs dimensions importantes ne permettent pas leur sortie par l'accès actuel.

Si une dépose est envisagée et que nous devons coordonner la logistique nécessaire avec les restaurateurs spécialisés, avons-nous la possibilité de faire passer le convoi avec engins de levage dans la propriété LVMH ? Est-il possible d'avoir également leur estimation pour les assurances spécifiques?

Bien cordialement

Répondue le 29/12/2025 à 12:41:48

Bonjour,

Vous trouverez en PJ nos réponses aux questions soulevées.

Cordialement,

Question n° 12

Posée le 19/12/2025 à 18:14:36

LOT 1 Art 3.7 :

Cet article indique que les statues, tableaux et objets mobiliers y compris les autels sont "des travaux, hors marché réalisés par un restaurateur spécialisé". Merci de nous confirmer vis-à-vis des articles 4.4 et 4.8 qui demande des déposes et reposes?

Il est à noter que ces prestations de dépose et conservation sont des prestations spécifiques de restaurateurs non communes à nos prestations de chantier.

Si nous devons étudier cette prestation, est-il possible d'avoir 3 semaines de délai complémentaire pour consultation sur site de restaurateurs spécialisés ainsi qu'une expertise sur la valeur des biens en vue d'assurer leur dépose et leur transport.

Cordialement

Répondue le 29/12/2025 à 12:41:34

Bonjour,

Vous trouverez en PJ nos réponses aux questions soulevées.

Cordialement,

Question n° 11

Posée le 19/12/2025 à 18:07:27

LOT 9 : Comme échangé lors de la visite, pouvez-vous nous transmettre la nouvelle DPGF avec RSO uniquement en phase 1? En complément et afin de permettre ces travaux, pouvez-vous nous

confirmer les modalités d'accès à l'arrière côté LVMH ainsi que les déposes des lambris nécessaires en phase 1, de l'autel à la vierge adjacent, des sols en carreaux ciment ainsi que une portion de marches, de la main courante et des carreaux de marbre de la zone d'emprise au niveau du chœur?

Vous en souhaitant bonne réception

Bien cordialement

Répondue le 29/12/2025 à 12:41:20

Bonjour,

Vous trouverez en PJ nos réponses aux questions soulevées.

Cordialement,

Question n° 10

Posée le 19/12/2025 à 18:02:19

LOT 1 Sacristie : Pouvez-vous nous confirmer si c'est le lot 1 qui doit la dépose du mobilier de la sacristie pour permettre les travaux de modification de baies en phase 1 et la reprise des enduits intérieurs en phase 2? Si oui, merci de préciser si dépose en conservation ou en démolition? Dans ce dernier cas, si nous devons nous faire accompagner d'un menuisier, il nous est nécessaire de lui montrer sur place avec une visite complémentaire des lieux et un délai complémentaire de remise d'offre.

Vous en remerciant par avance

Bien cordialement

Répondue le 29/12/2025 à 12:41:05

Bonjour,

Vous trouverez en PJ nos réponses aux questions soulevées.

Cordialement,

Question n° 9

Posée le 19/12/2025 à 17:59:11

LOT1 : Au niveau du mobilier intérieur, pouvez-vous nous confirmer que l'ensemble des bancs intérieurs seront retirés par la collectivité en amont de la Phase 2? Pouvez-vous nous confirmer si les bancs présents dans les bas-côtés seront retirés en amont de notre intervention d'échafaudage ou si nous devons les prévoir à notre lot? Si oui, pouvez-vous nous indiquer la localisation précise de la zone de stockage et les dimensions des accès?

Répondue le 29/12/2025 à 12:40:41

Bonjour,

Vous trouverez en PJ nos réponses aux questions soulevées.

Cordialement,

Question n° 8

Posée le 19/12/2025 à 10:33:57

Bonjour,

Concernant le lot n°1 : art.: 3.4.1 : Comment approvisionne t'on le "côté clocher" , il y a un portail mais il appartient à DOM PERIGNON. Est-ce qu'un camion porteur peut rentrer ?

Dans le cas contraire, par où le matériel peut-il transiter ?

Bien cordialement.

Répondue le 29/12/2025 à 12:40:26

Bonjour,

Vous trouverez en PJ nos réponses aux questions soulevées.

Cordialement,

Question n° 7

Posée le 18/12/2025 à 11:52:50

Bonjour,

La dépose des vitraux est prévue dans la phase 1, les échafaudages pour accéder aux vitraux dans la phase 2. Faut-il prévoir des échafaudages seulement pour la dépose où celle ci peut se faire dans la phase 2 ?

Merci d'avance de votre retour.

Répondue le 29/12/2025 à 12:40:11

Bonjour,

Vous trouverez en PJ nos réponses aux questions soulevées.

Cordialement,

Question n° 6

Posée le 17/12/2025 à 16:39:28

Pouvez vous nous donner les plans et schémas électrique réalisés par B3E pour le RdC et les combles.

Pouvez vous nous envoyer la description ou le synoptique de la gestion des éclairages de l'église.

Pouvez vous nous confirmer que la platine ENEDIS sera installé dans le coffret CCPI car nous avons une distance supérieure à 30ml entre le coffret CCPI et la sacristie.

Répondue le 29/12/2025 à 12:39:55

Bonjour,

Vous trouverez en PJ nos réponses aux questions soulevées.

Cordialement,

Question n° 5

Posée le 10/12/2025 à 09:20:03

Bonjour,

Pouvez vous nous transmettre les plans et schémas électrique réalisés par le BE B3E pour le lot 08 CFO/CFA.

Que faut il chiffrer pour les éclairages des façades extérieures sachant que le CCTP article 5.2 est écrit "luminaire à définir."

Merci de vos réponses.

Répondue le 29/12/2025 à 12:39:07

Bonjour,

Vous trouverez en PJ nos réponses aux questions soulevées.

Cordialement,

Question n° 4

Posée le 09/12/2025 à 14:21:40

Bonjour,

Il est mention d'un lift sur le PIC ainsi que dans la partie 3.1.5 du CCTP. Il n'y a pas de partie spécifiquement sur le lift, ni dans le CCTP, ni dans le DPGF. Pouvez-vous préciser vos besoins ?

Cordialement,

Répondue le 29/12/2025 à 12:39:32

Bonjour,

Vous trouverez en PJ nos réponses aux questions soulevées.

Cordialement,

Question n° 3

Posée le 05/12/2025 à 15:40:05

Madame, Monsieur,

Concernant le lot 1 : Installation de chantier, nous avons remarqué sur les plans qu'un lift était installé au côté de la sapine, mais il est introuvable dans le CCTP et la DPGF? Devons-nous prendre en compte l'installation d'un lift?

Cordialement.

Répondue le 29/12/2025 à 12:38:40

Bonjour,

Vous trouverez en PJ nos réponses aux questions soulevées.

Cordialement,

Question n° 2

Posée le 03/12/2025 à 08:47:36

Bonjour,

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas de rapports amiante et plomb, ni de plan réseaux comme indiqué dans le CCAP.

Pourriez-vous les ajouter au DCE.

Par avance, merci.

Bien cordialement

Répondue le 09/12/2025 à 13:59:33

Bonjour,

Les rapports amiante et plomb sont en cours de réalisation.

Nous vous transmettrons ces rapports dès que nous serons en leur possession.

Vous remerciant de votre compréhension,

Cordialement,

Question n° 1

Posée le 26/11/2025 à 14:33:40

Bonjour,

Il manque un grand nombre de documents dans le DCE pourtant énumérés dans le RC, merci de bien vouloir ajouter les documents manquant. Cordialement

Répondue le 26/11/2025 à 15:57:05

Bonjour,

En effet, la plateforme n'a pas pris en charge tous les documents du DCE qui avait été transmis.

Nous venons d'ajouter toutes les pièces, merci de bien vouloir les télécharger.

Cordialement,
